

MISSION STATEMENT & REGLEMENT INTERNE

PLATEFORME FEDERALE « PREVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS » (PCI)

Table de matière

Mission	2
Valeurs	3
Objectifs	4
Organisation	6
Composition	6
Assignations et tâches	7
Organisation des réunions	8
Rémunération	8

LISTE ABBREVIATIONS

BICS	Belgian Infection Control Society
CAUTI	Catheter Urinary Tract Infection
CLABSI	Central Line Associated Bloodstream Infection
CSS	Conseil Supérieur de la Santé
ETP	Equivalent temps plein
HOST	Hospital Outbreak Support Team
HTSC	Hospital & Transport Surge Capacity Comite
MDRO	Multidrug Resistant Organism
NAP-AMR	National Action Plan – Antimicrobial Resistance
OST	Outbreak Support Team
P4P	Pay For Performance
PCI	Prévention et Contrôle des infections
RAG	Risk Assessment Group
SLA	Service Level Agreement
SSI	Surgical Site Infection
VAP	Ventilator Associated Pneumonia

Mission

*La plateforme fédérale sert de **point central pour le partage de l'expertise** en matière de PCI afin de **faciliter les approches nationales de la politique et de la planification** des soins de santé en matière de PCI, pour **renforcer la collaboration avec tous les acteurs** de PCI, et pour **établir des liens avec d'autres programmes nationaux** - dans le but de prévenir et de contrôler les infections associées aux soins.*

Concrètement, cela signifie

Servir de point central pour le partage de l'expertise **en matière de PCI afin de faciliter les approches nationales de la politique et de la planification** des soins de santé en la matière.

- ✓ Contribuer au développement d'une politique pérenne en matière de PCI **à tous les niveaux du secteur des soins de santé**, afin de réduire les infections associées aux soins et la propagation des MDRO. Être un partenaire consultatif à part entière des autorités de santé en matière de lutte contre les infections dans les institutions de soins aigus, chroniques, psychiatriques et de première ligne.
- ✓ Assurer le rôle d'expert et d'organe consultatif sollicité ou non sollicité dans toutes les matières liées à la PCI en termes de politiques, planification, stratégie, déploiement, monitoring, rapportage, financement, benchmarking.

Servir de point central pour le partage de l'expertise **afin de renforcer la collaboration avec tous les acteurs** de PCI.

- ✓ Soutenir et contribuer à la coordination de toutes les initiatives en faveur de la PCI et (si d'application) de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens. **Soutenir toutes les initiatives de coordination des actions portées par le SPF santé publique et par les entités fédérées** portant sur **les trajets de soins des patients** (ou résidents) en matière de la lutte contre les infections associées aux soins.
- ✓ Coordonner les structures PCI régionales / locales (équipes opérationnelles), à chaque fois que nécessaire à la réalisation des priorités qu'elles soient soit fédérales ou portées par les entités fédérées. Apporter un soutien maximal aux équipes de PCI au sein des hôpitaux et des HOSTs par le biais des plateformes régionales.

Servir de point central pour le partage de l'expertise pour **établir des liens avec d'autres programmes nationaux**.

- ✓ Établir un lien avec les autres programmes où la PCI est importante : pilier transversal de la NAP-AMR, pilier humain du NAP-AMR, P4P, Conseil fédéral des établissements hospitaliers, planification d'urgence (surge capacity HTSC), organes de coordination/consultation de crise – , RAG, Sciensano, OST, ...
- ✓ Jouer de sa propre initiative ou à la demande d'une partie prenante, le rôle d'intermédiaire entre les différents partenaires associés à la PCI (par exemple, lien entre BICS, CSS, Sciensano, BVIKM)
- ✓ Appuyer le CSS dans l'élaboration de recommandations nationales, c.à.d. contribuer à identifier les thèmes prioritaires et soutenir, quand nécessaire, le CSS dans l'élaboration, la diffusion ou la mise en place des directives.
- ✓ Fournir l'expertise scientifique et opérationnelle aux différents partenaires impliqués au niveau fédéral ou régional/communautaire dans la PCI.

Vision

Les soins de santé en Belgique sont de haute qualité. Ils font face à de nouveaux défis en termes de développement de nouvelles approches, thérapies et technologies, d'organisation des prises en charge des patients et de défis tels que la croissance rapide de la résistance aux antimicrobiens.

- ✓ La plateforme fédérale PCI considère que **l'avenir des soins de santé en Belgique exige une stratégie forte de promotion et de coordination de la qualité des soins et en particulier la prévention des infections associées aux soins et la lutte contre la résistance aux antimicrobiens.**
- ✓ Par le biais de conseils aux organes compétents, elle contribue à mettre en place **une politique cohérente en matière de PCI sur l'ensemble du trajet de soins qui relève du niveau fédéral, régional, local, autant qu'en institution de soins qu'en structure ambulatoire, tout en veillant à l'efficacité/efficience dans l'utilisation des ressources.**

Valeurs

- ❖ Confiance et respect des différentes réalités et des partenaires
- ❖ Transparence et communication ouverte
- ❖ Collaboration multidisciplinaire et participative
- ❖ Durabilité
- ❖ Continuité

Objectifs

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<p>1. Optimiser la structure et le financement des équipes opérationnelles d'hygiène hospitalière (Ressources Humaines pour la PCI)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture d'avis sur le cadre législatif sur l'hygiène hospitalière/PCI - Réévaluation de l'insertion l'équipe PCI dans les processus de décision dans les institutions de santé - Réévaluation du financement des ETP pour les infirmières en hygiène hospitalière/PCI - Réévaluation du financement des ETP des médecins hygiénistes hospitaliers à un niveau identique à celui du revenu moyen d'un médecin spécialiste hospitalier
<p>2. Optimiser l'organisation et le financement du plan de prévention et de contrôle des infections dans les hôpitaux et autres établissements de santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement dans l'évaluation du programme PCI - Accompagnement dans la vérification de la bonne utilisation des fonds mis à disposition (voir B4 et autres) - Identification des priorités PCI par niveau de soins - Discussion sur la coordination des missions " hygiène hospitalière/PCI ", " conseiller en prévention " et " médecine du travail " afin d'aboutir à une vision globale de la PCI au niveau institutionnel - Valorisation du rôle des référents PCI
<p>3. Promouvoir la coordination des approches de prévention des infections entre les secteurs extramuraux/ambulatoires et hospitaliers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation entre le niveau fédéral et les entités fédérées pour soutenir la coordination entre les hygiénistes hospitaliers et les responsables de la lutte contre les infections dans les MRS, les hôpitaux de réhabilitation, les collectivités, etc. - Délivrance d'avis experts concernant le développement du contrôle de la qualité des soins dispensés dans des entités indépendantes des hôpitaux généraux (par exemple, les cliniques d'ophtalmologie, de chirurgie plastique...) en matière de PCI
<p>4. Contribuer à la coordination et conseiller les différents centres/programmes d'expertise fédéraux et des entités fédérées (avec la BAPCOC).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Planification hospitalière - Programmes "qualité" - KCE
<p>5. Jouer un rôle dans la gestion des crises sanitaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation au RAG - Participation au Comité de crise des capacités hospitalières et de transport (HTSC) - Soutenir le développement des recommandations pour la prévention de la transmission des infections associées aux soins dans les hôpitaux...

	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une communication "Top Down" sans ambiguïté concernant la PCI pendant les périodes de crises nationales.
6. Garantir le lien avec le CSS sur les directives basées sur l'évidence PCI	<ul style="list-style-type: none"> - Suggérer des thèmes prioritaires au CSS pour l'édition des lignes directrices fondées sur des données probantes - Faciliter la mise en œuvre des lignes directrices - Assurer le retour d'informations avec le terrain (faisabilité, exhaustivité, ...)
7. Soutenir la formation des professionnels de la santé	<ul style="list-style-type: none"> - Suggérer et contribuer au contenu des programmes d'enseignements (formation de base et formation continue) et le soumettre au SPF et aux entités fédérées pour : <ul style="list-style-type: none"> o Tous les professionnels de la santé o Tous les professionnels de la PCI
8. Assurer le 'Monitoring et feedback' des activités de PCI	<ul style="list-style-type: none"> - Développer/mettre à jour les indicateurs de qualité PCI - Développer un système de validation
9. Suivi des programmes de surveillance nationaux	<ul style="list-style-type: none"> - Fixer les priorités afin de définir les programmes de surveillance obligatoires et facultatifs - Proposer des suggestions d'amélioration, par exemple en termes de pertinence, la convivialité, etc. - Elaboration d'un SLA avec les principales parties prenantes (Sciensano)
10. Faciliter la mise en œuvre des stratégies d'amélioration sur le terrain : formation, monitoring et feedback	<ul style="list-style-type: none"> - Campagne d'hygiène des mains - Prévention des CLABSI, CAUTI, SSI, VAP - Nettoyage/désinfection de l'environnement - Précautions basées sur la transmission - Tous autres projets relevant pour la PCI
11. Élaboration d'une stratégie de promotion ('sell it')	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la communication des ressources PCI telles que la mise en page du site web, l'élaboration partagée, la liste de contacts, via mail générique PCI par hôpital - Assurer la promotion des activités / ressources PCI
12. Développer une stratégie de changement de culture ('live it')	<ul style="list-style-type: none"> - Stimuler la réflexion permettant de soutenir le changement de culture - Promouvoir le rôle des professionnels de la PCI dans les institutions des soins - Stimuler le partenariat patient

Organisation

Composition

Représentation dans le groupe de

- médecins, pharmaciens biologistes et infirmiers
- expertise et opérationnalité
- milieu universitaire et non universitaire

Le GT comprend une **représentation permanente** des institutions suivantes **à titre délibératif**:

❖ **Les représentants des plateformes régionales** assurant les missions légales de la PCI dans les hôpitaux.

Processus de désignation : Les plateformes régionales déterminent elles-mêmes leurs représentants au sein de la plateforme fédérale.

Profil des membres : médecins, pharmaciens biologistes et infirmiers hygiénistes représentant les différentes plateformes régionales ou thématiques.

Nombre : 2 hygiénistes par plateforme (1 infirmier et 1 médecin + deux suppléants)

Le GT comprend une **représentation permanente** des institutions suivantes **à titre consultatif** :

❖ **BAPCOC Support Team** : désignés par le bureau BAPCOC à titre de support technique, administratif et de lien avec l'administration du SPF santé publique (à titre consultatif)

❖ Institutions suivantes (une personne par institution ou son suppléant): sans préjudice de toute adaptation motivée par l'évolution du cadre légal, de l'organisation des soins de santé, de son financement ou à caractère épidémiologique (à titre consultatif):

- **Sciensano**
- **CSS**
- **les sociétés scientifiques (BICS)**
- **3 coordinateurs ou responsables HOST (1 par région)**
- **La cellule qualité du SPF**

Note : de préférence pas de "double casquette"

Le GT comprend une **représentation ad hoc** (selon l'ordre du jour) des institutions suivantes **à titre consultatif** :

- ❖ Les représentants des **communautés et régions**,
- ❖ Les sociétés qui représentent **les professionnels en PCI** (WIN, ABIHH)
- ❖ Des **invités utiles au traitement spécifique des thèmes abordés**, à la discrétion du bureau de la plateforme ou à la demande des membres de celle-ci

Durée du mandat

Membres

Les membres sont désignés par leur plateforme régionale ou thématique pour des mandats de 4 ans renouvelables. En cas de démission, la plateforme régionale ou thématique désigne une personne qui poursuit jusqu'à la fin du mandat en cours.

Il est de la responsabilité des plateformes régionales d'assurer la continuité de présence des membres.

Président et Vice-Président

Le président et vice-président sont désignés par la BAPCOC parmi les membres de la plateforme fédérale sur avis conforme de la plateforme après vote des membres avec voix délibérative selon le modèle de vote majoritaire.

Idéalement le président et le vice-président représentent la région flamande et les régions wallonnes et bruxelloise.

En cas de démission, un nouveau membre est désigné pour finir le mandat en cours.

Le mandat est de 4 ans et est renouvelable.

Pour assurer la continuité, des ajustements sont envisageables.

Assignations et tâches

Président / vice-président (en collaboration avec l'équipe de soutien BAPCOC)

- Le président est membre du comité de pilotage du pilier humain et le vice-président est son suppléant.
- Pour toutes les fonctions du président, le vice-président est, par définition, suppléant.
- Le président préside la réunion et veille à ce que les points de l'ordre du jour soient discutés.
- Le président peut limiter la durée de la discussion d'un point de l'ordre du jour. Il peut à tout moment proposer aux membres présents de reporter la discussion d'un point de l'ordre du jour. Dans ce cas, il inscrit le point à l'ordre du jour de la réunion suivante.
- Il valide l'ordre du jour de la réunion en concertation avec le coordinateur du groupe de travail (BAPCOC).
- Il met en place des groupes d'experts ad hoc quand c'est opportun et s'assure du suivi de leur travail
- Il assure la représentation de la PFHH auprès des autorités, dans le cadre de consultations avec d'autres organisations/institutions, de formations en collaboration avec l'équipe de soutien de la BAPCOC.
- Il collabore avec l'équipe de soutien de la BAPCOC et d'autres groupes de travail au sein de la BAPCOC.
- Il assure la préparation d'un plan stratégique et d'un plan opérationnel du groupe de travail en collaboration avec l'équipe de support de la BAPCOC.
- Il prépare un rapport annuel du groupe de travail en coopération avec l'équipe de support de la BAPCOC et les membres de la PFHH.
- Il surveille la participation active des membres et prend des mesures si nécessaire.

BAPCOC support team

- Organise les réunions.
- Élabore des points de l'ordre du jour (en concertation avec le président et le vice-président).
- Rédige et diffuse les procès-verbaux (FR et NL).
- Assure le suivi des décisions prises lors des réunions et coordonne les actions à mener entre les réunions.
- Prépare et suit les rapports d'activité, du plan stratégique et du plan opérationnel, du rapport annuel, de l'organisation des groupes de travail, de formations, etc.

Membres de la Plateforme

- Participation active et effective dans le but de développer et de soutenir des thèmes bien définis. Un membre assiste à au moins 2/3 des réunions proposées.
- Participation active à des groupes de travail ad hoc et fourniture et partage d'idées, de points d'amélioration, de projets d'études, etc. jusqu'à la promotion de la PCI.
- Retour d'informations en provenance et à destination des plateformes régionales
- Garantie de confidentialité
- Garantie de déclaration de conflits d'intérêts.

Organisation des réunions

- Le groupe de travail approuve le projet de procès-verbal moyennant éventuelles modifications au plus tard lors d'une réunion ultérieure. Si un membre n'a formulé aucune observation, il est réputé avoir approuvé le projet de procès-verbal.
- Le groupe de travail se réunit dans les bureaux du Service public fédéral Santé, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement ou via une réunion en ligne.
- La fréquence est d'au moins 3 fois par an. La date et l'heure des réunions des groupes de travail sont fixées par le président et le vice-président, en consultation avec l'équipe de soutien de la BAPCOC. Si le président ne peut assister à la réunion, le vice-président reprend les tâches confiées au président.
- Des réunions ad hoc peuvent être organisées de manière complémentaire.
- Sauf en cas d'extrême urgence, l'ordre du jour est communiqué à tous les membres au moins une semaine avant la réunion.
- Tout membre empêché d'assister à une réunion doit en aviser à l'avance et se faire remplacer par son suppléant désigné.
- Les membres participants parlent leur propre langue (NL ou FR). La langue de travail peut également être l'anglais si nécessaire.
- S'il y a des points nécessitant un consensus, un vote peut être effectué. La procédure de vote est déterminée par le groupe de travail selon le modèle de vote majoritaire (votes des membres siégeant à titre délibératif uniquement).
- Le procès-verbal est mis à la disposition des membres de préférence le 7ème jour ouvrable après la réunion.

Rémunération

Application ultérieure des modalités prévues par le SPF.